

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2006

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE**, le Compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2006.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal :

- ◆ Décision n° 64-06 relative au contrat de prestations de service « Manager » signé avec la société SVP SA
- ◆ Décision n°65-06 relative à la convention passée avec la Compagnie de la Petite Semelle dans le cadre de la Fête de fin d'année de la Bibliothèque Municipale
- ◆ Décision n°66-06 relative à la convention passée avec Madame PREVOST Clotilde Artiste Plasticienne dans le cadre de la fête de l'Enfance de la Jeunesse et du Développement Durable du 10 juin 2006
- ◆ Décision n°67-06 relative à la convention signée avec Monsieur DE CHAMBOURCY Principal du Collège de la Bussie de Vauréal pour l'utilisation des tables de tennis de table installées au gymnase de la Bussie
- ◆ Décision n°68-06 relative au contrat de maintenance signé avec la Société O2I pour l'année 2006 renouvelable par reconduction expresse et par période d'un an à compter du 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de trois maximum
- ◆ Décision n°69-06 relative aux conventions signées avec « ACTION SANTE » pour une action de formation intitulée « Prise en charge des situations d'urgence en crèche » à l'attention des agents des structures de la Petite Enfance et assistances maternelles
- ◆ Décision n° 70-06 relative à la convention signée pour l'organisation de deux Journées de Sécurité Routière avec la Ligue Contre la Violence Routière
- ◆ Décision n°71-06 relative aux conventions signées avec « ADIAJ FORMATION » pour une action de formation intitulée «Les agents non-titulaires de l'art.3 de la loi du 26/01/1984 et le contrat à durée indéterminée »
- ◆ Décision n°72-06 relative aux conventions signées avec « IFAC » pour une action de formation intitulée « BAFA approfondissement »
- ◆ Décision n°73-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association Art'Syndicate pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°74-06 relative à la signature avec la Société Sectrav lot 1 avec la Société Balsan lot 2 avec la Société OP Maintenance lot 3 avec la Société Equip'A lot 4
- ◆ Décision n°75-06 relative à la convention passée avec l'Association BLUE FISH dans le cadre de la fête de l'Enfance de la Jeunesse et du Développement Durable du 10 juin 2006
- ◆ Décision n°76-06 relative à l'adhésion à l'Association Immeubles en Fête
- ◆ Décision n°77-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association Réseau en Ile de France pour les représentations du spectacle « PEACE & LOBE »
- ◆ Décision n°78-06 relative à la convention signée avec l'Association « Les Petits Débrouillards » pour la mise en place d'un stage scientifique et technique au centre de loisirs en Milieu Ouvert de la Siaule
- ◆ Décision n°79-06 relative aux conventions signées avec « CITES UNIES » pour une action de formation intitulée « S'engager en coopération décentralisée » « Le partenariat au cœur de la coopération décentralisée » « Le financement de la coopération décentralisée »
- ◆ Décision n°80-06 relative à la convention avec l'A.P.C.C.P.E. (L'Association de Protection Civile de Cergy Pontoise et ses Environs) pour la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours

- ◆ Décision n°81-06 relative au contrat signé de fourniture d'accès Internet « Internet Pro Max » avec la Société France Télécom
- ◆ Décision n°82-06 relative au contrat de cession signé avec la Société 3 C pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°83-06 relative aux conventions signées avec « ACP FORMATION CONSEIL » pour une action de formation intitulée « Les Marchés de Restauration Collective »
- ◆ Décision n°84-06 relative à la convention de partenariat financier avec le « CNFPT » pour une action de formation en intra à l'attention des agents de la commune
- ◆ Décision n°85-06 relative aux conventions signées avec la « FEDERATION DEPARTEMENTALES DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DU VAL D'OISE » pour une action de formation intitulée « Le partenariat entre professionnels et parents »
- ◆ Décision n°86-06 relative au contrat signé de prestations de service pour l'hébergement en herbage clos des trois chevaux utilisés par la brigade équestre de VAUREAL
- ◆ Décision n°87-06 relative au marché signé pour une mission d'assistance juridique pour la mise en place d'un mode de gestion d'un espace cinématographique et culturel avec le Cabinet Berkovicz
- ◆ Décision n°88-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association Casa Banditos pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°89-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association MxM pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°90-06 relative à la convention passée avec l'Association (loi 1901) « SPIRIT MUSIC » dans le cadre de la Fête Communale Saint Jean
- ◆ Décision n°91-06 relative à la signature d'un contrat avec Monsieur Jean-Pierre DENUC architecte-urbaniste lui confiant différentes missions
- ◆ Décision n°92-06 relative à la signature d'un contrat avec Monsieur Jean-Pierre DENUC architecte-urbaniste lui confiant une mission complémentaire
- ◆ Décision n°93-06 relative au contrat d'une mission de Management Intégré/Conseils et de Benchmarking à la Société SIX'IX Architectes
- ◆ Décision n°94-06 relative au contrat d'une mission de sensibilisation et de formation du personnel communal à la Société RMC Conseils
- ◆ Décision n°95-06 relative à la convention signée entre la Ville de Vauréal et l'Association de Protection Civile de Cergy Pontoise et ses Environs pour la manifestation « Fête de la Jeunesse »
- ◆ Décision n°96-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association Oh Lord pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°97-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association Commando Banane pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°98-06 relative au contrat de cession signé avec l'Association No Return pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°99-06 relative au contrat de cession signé avec Guérilla Asso pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°100-06 relative au contrat de cession signé avec BASE Production pour la représentation d'un groupe
- ◆ Décision n°101-06 relative au contrat signé avec l'Association « Le conte y est » dans le cadre de la Fête du Développement Durable et de la Jeunesse
- ◆ Décision n°102-06 relative au marché signé concernant une mission de coordination en matière de sécurité santé avec la Société Bureau Veritas
- ◆ Décision n°103-06 relative au marché signé concernant une mission de coordination en matière de sécurité santé avec la Société Bureau Veritas

◆ Décision n°104-06 relative au contrat de projet signé dans le cadre de l'action Semaine des Femmes

◆ Décision n°105-06 relative au Cabinet HEXACOM pour l'assistance et la réalisation du dossier demandé par la CDEC

III – FINANCES (Rapporteur Gérard MADRAY)

- *Vote du Compte Administratif 2005 de la Commune, et compte de gestion du Receveur*

Le Conseil Municipal **DONNE QUITUS** au Maire pour sa gestion en 2005 et **APPROUVE** le Compte de gestion du Receveur

Le Compte Administratif – Budget Principal est établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	9 825 014,29
	Recettes	8 759 424,31
	Résultat investissement exercice 2005	1 065 589,98
FONCTIONNEMENT	Dépenses	18 611 691,76
	Recettes	19 462 158,63
	Résultat fonctionnement exercice 2005	850 466,87
	Résultat de l'exercice 2005	215 123,11
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	196 997,35
	Résultat exercice 2005	1 065 589,98
	Résultat global d'investissement	868 592,63
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	1 253 507,87
Part affectée à déduire du résultat antérieur (c/1068)		
	Résultat exercice 2005	850 466,87
	Résultat global de fonctionnement	2 103 974,74
	RESULTAT GLOBAL 2005	1 235 382,11

Monsieur le Maire quitte la séance :

VOTE : 21 Voix Pour, 2 Voix Contre (MM. DUQUESNE et VIZIERES)

- *Tarifs appliqués en année scolaire (année 2006-2007)*

LE CONSEIL MUNICIPAL, FIXE les tarifs comme suit :

ECOLE DE MUSIQUE		
	2 0 0 6 - 2 0 0 7	
	Vauréaliens	Non vauréaliens
Droits d'inscription	25,00 €	26,00 €
Ateliers tournants	120,00 €	196,00 €
Eveil musical	120,00 €	196,00 €
Formation musicale seule	112,00 €	135,00 €
20 ' instrument	227,00 €	357,00 €
30 ' instrument	345,00 €	496,00 €

40 ' instrument	458,00 €	714,00 €
1 h instrument	690,00 €	993,00 €
20 ' instrument + Formation musicale	299,00 €	439,00 €
30 ' instrument + Formation musicale	414,00 €	578,00 €
40 ' instrument + Formation musicale	527,00 €	804,00 €
1 h instrument + Formation musicale	760,00 €	1 077,00 €
Cours d'ensemble seul	209,00 €	249,00 €
Cours d'ensemble option	104,00 €	123,00 €
Chorale seule enfants (1h00)	104,00 €	123,00 €
Chorale option enfants	53,00 €	63,00 €
Chorale seule adultes (1h30)	156,00 €	185,00 €
Chorale option adultes	79,00 €	94,00 €
Orchestre seul	64,00 €	89,00 €

ACTIVITES REGULIERES ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS		
se déroulant pendant l'année scolaire		
	2 0 0 6 / 2 0 0 7	
	Vauréaliens	Non vauréaliens
Accompagnement scolaire		
tranche I	10,40 €	-
tranche II	20,70 €	-
tranche III	31,10 €	-
Atelier d'anglais (cours 2h/semaine)		
tranche I	106,00 €	
tranche II	132,50 €	176,00 €
tranche III	159,10 €	
Autres Ateliers -18 ans		
tranche I	15,30 €	
tranche II	18,60 €	24,80 €
tranche III	22,40 €	
Autres Ateliers +18 ans		
tranche I	23,40 €	
tranche II	29,00 €	38,30 €
tranche III	34,80 €	
Danse urbaine (cours 1h30/semaine)		
tranche I	67,90 €	
tranche II	84,90 €	112,90 €
tranche III	101,90 €	

Théâtre enfants 8-11 ans		
tranche I	62,10 €	
tranche II	77,70 €	103,50 €
tranche III	93,30 €	
Théâtre adolescents 12-17 ans (cours 2h/semaine)		
tranche I	106,00 €	
tranche II	132,50 €	176,00 €
tranche III	159,10 €	
Théâtre adulte (cours 2h/semaine)		
tranche I	118,50 €	
tranche II	148,10 €	196,70 €
tranche III	177,70 €	

ACTIVITES PONCTUELLES ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS			
	2 0 0 6 / 2 0 0 7		
Nature	Vauréaliens	Cergy-Pontains	Autres
INSCRIPTIONS			
Carte "Passe-loisirs" (-18 ans) / an	3,00 €	3,00 €	5,00 €
Carte "Passe-loisirs 18 +" (+18 ans) / an	5,00 €	5,00 €	10,00 €
ACTIVITES <i>Priorité est donnée aux Vauréaliens et aux titulaires de la carte Passe loisirs</i>			
Adhésion annuelle au pôle multi-média	-18 ans: carte passe loisirs / +18 ans: 5,00€		
Activités multi-média "libre accès" / h	1,00 €	2,00 €	3,00 €
Adhésion annuelle au prêt de jeux :			
droit d'accès (payable 1 seule fois)	10,00 €		
cotisation annuelle	15,00 €		
Activités de prêt de jeux / jeu	0,20 €		
Sorties familiales avec prestation - Sorties culturelles	50 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)		70 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)
Sorties familiales sur une journée sans repas	2,60 €	5,60 €	7,60 €
Soirées familiales ou à thème	2,60 €	5,60 €	7,60 €
Séance de cinéma en soirée	1,20 €		
Mini-séjours avec capital loisirs	25 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)		35 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)

Mini-séjours sans capital loisirs	50 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)	70 % du coût hors personnel (coût de la prestation achetée)
Stages (cours 1 h) : chant, instrument, danse, Arts plastiques ... 4.50 €		5,50 €
Stages (cours 1 semaine) : chant, instrument, danse, Arts plastiques ... 15.00 €		
spectacles pour les scolaires	2,20 €	
Activités de loisirs	Tarifs sans location de bus	
	<i>quel que soit le lieu d'habitation</i>	
inférieur à 2,00 €	1,00 €	3,00 €
entre 2,01 € et 4,00 €	2,00 €	4,00 €
entre 4,01 € et 7,00 €	3,00 €	5,00 €
entre 7,01 € et 12,00 €	5,00 €	7,00 €
entre 12,01 € et 17,00 €	8,00 €	10,00 €
entre 17,01 € et 30,00 €	13,00 €	15,00 €
entre 30,01 € et 45,00 €	22,00 €	24,00 €
<i>A noter que le coût des activités correspond à : (droits d'entrée + transport Ville nouvelle de Cergy ou à une prestation spécifique) / nombre d'enfants</i>		
<i>* Il s'agit des déplacements hors Agglomération de Cergy. Pour les déplacements de proximité, le prix du transport est compris dans le coût des activités</i>		

VOTE : A L'UNANIMITE

- **Tarifs 2006 appliqués en année civile : modification en cours d'application**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'INTEGRER** ½ part supplémentaire dans le calcul du quotient familial des familles monoparentales, dès la prochaine rentrée scolaire.
- **DE FIXER** les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE			
Tranches de quotients familiaux		inscription régulière (forfait)	inscription occasionnelle
A	De 0 à 168,00 €	0,87 €	0,89 €
B	De 168,01 à 229,00 €	0,94 €	0,96 €
C	De 229,01 à 259,00 €	0,94 €	0,96 €
D	De 259,01 à 274,00 €	1,44 €	1,47 €
E	De 274,01 à 305,00 €	1,56 €	1,59 €
F	De 305,01 à 351,00 €	1,65 €	1,68 €
G	De 351,01 à 381,00 €	1,98 €	2,02 €
H	De 381,01 à 412,00 €	2,08 €	2,12 €
I	De 412,01 à 442,00 €	2,29 €	2,34 €
J	De 442,01 à 473,00 €	2,50 €	2,55 €
K	De 473,01 à 503,00 €	2,66 €	2,71 €

L	De 503,01 à 534,00 €	2,79 €	2,87 €
M	De 534,01 à 564,00 €	2,98 €	3,08 €
N	De 564,01 à 594,00 €	3,19 €	3,30 €
O	De 594,01 à 625,00 €	3,38 €	3,46 €
P	De 625,01 à 671,00 €	3,54 €	3,62 €
Q	De 671,01 à 717,00 €	3,78 €	3,93 €
R	De 717,01 à 762,00 €	4,04 €	4,21 €
S	De 762,01 à 808,00 €	4,24 €	4,42 €
T	De 808,01 à 854,00 €	4,29 €	4,47 €
U	De 854,01 à 899,00 €	4,35 €	4,53 €
V	De 899,01 à 9999,00 €	4,40 €	4,58 €
W (Hors Commune)		4,59 €	4,68 €

- **DE PRENDRE EN CHARGE** partiellement le coût du café du personnel au tarif est de 0,15 € correspondant au coût résiduel à la charge des agents.

VOTE : A L'UNANIMITE

- ***Instauration du prépaiement pour la restauration scolaire et les activités périscolaires***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE, de mettre en œuvre le pré-paiement dès la prochaine rentrée scolaire pour l'ensemble des activités Enfance (restauration scolaire, accueils périscolaires, études dirigées, centres de Loisirs), afin d'assurer une meilleure prévention des impayés.

- ***Admission en non-valeur 2006 – Provisions : principes et montants au titre de l'année 2006***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** l'admission en non valeur d'une somme de 485 672 € représentant le montant total des restes à recouvrer au 31 décembre 2005.
- **DE VALIDER** la politique de provisions pour créances douteuses : couverture des restes à recouvrer de plus de 2 ans relatifs aux prestations communales (scolaires, périscolaires, Petite enfance ...),
- **DE VALIDER** les montants de provisions proposés, pour créances douteuses,
- **DE VALIDER** l'application du régime de droit commun en matière de constitution de provisions,
- **DE CONSTATER** la reprise sur provisions pour risques et charges.

- ***Décision modificative n° 2/2006***

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'adopter la décision modificative n° 2/2006 qui réajuste le budget 2006 comme suit :

- Augmentation de **1 449 902 €** en section de fonctionnement,
- Augmentation de **2 601 904 €** en section d'investissement.

VOTE : 23 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VIZIERES, DUQUESNE, GRETTNER)

- *Demande de garantie d'emprunts par la société d'HLM VALESTIS pour la construction de logements collectifs à Vauréal*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE, d'accorder à la société VALESTIS une garantie de la commune pour les emprunts qu'elle doit souscrire afin de réaliser un programme de construction de 46 logements collectifs à la Croix Lieu :

- îlot C : 46 logements - coût : 4 713 410 € financés par emprunts pour 3 911 978 €

- *Avenants au marché « travaux de construction d'un Hôtel de Ville et de salles de spectacles »*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, la passation des avenants suivants :

- **Avenant n° 7** au marché (lot couverture) : mise en place d'un système de désenfumage, pour un montant de : 31 900,18 € TTC
- **Avenant n° 8** au marché (lot menuiserie bois) : modification de la SSI du bâtiment, pour un montant de : 9 078,17 € TTC
- **Avenant n° 9** au marché (lot électricité) : modification du câblage informatique ; 3^{ème} tarif jaune et système de délestage, pour un montant de 35 565,61 € TTC (câblage), et un montant de : 28 017,39 € TTC (délestage)
- **Soit un total de 104 561,35 € TTC** qui représente actuellement 1,49 % du montant total des travaux.

VOTE : 23 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VIZIERES, DUQUESNE, GRETTNER)

- *Avenant au marché « fourniture de vêtements et chaussures de travail destinés à diverses catégories du personnel communal »*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE MODIFIER** par voie d'avenant, le montant du lot n° 1 « vêtements de travail pour le personnel des Services techniques, sports, crèches, et agents d'entretien des offices » comme suit :

Montant annuel minimum : 4 500 € HT

Montant annuel maximum 18 000 € HT

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

IV - DEVELOPPEMENT URBAIN ET TECHNIQUE (Rapporteurs Bernard MORIN/Jean-Paul VOINET)

- *Acquisition des parcelles AD 117 et AD 122*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'ACQUERIR** pour un montant de 4.500 € les parcelles AD 117 (de 138 m2) et 122 (de 61 m2), situées rue des Prés,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et juridiques afférents à cette acquisition.

- *Plan Local d'Urbanisme :*

- *Approbation de la modification et de la révision simplifiée du PLU*

- *Lancement d'une procédure de mise en révision du PLU approuvé*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la procédure de modification du PLU pour mettre le document en cohérence avec certains aspects du zonage et du règlement, en enregistrant : une modification

(changements réglementaires mineurs) et une révision simplifiée (correction d'une erreur graphique sur le zonage du Village).

- **D'APPROUVER** la procédure de révision simplifiée de PLU
- **DE METTRE LE PLU** ainsi approuvé en procédure de révision.

- **Programme Pluriannuel de Réhabilitation des équipements communaux :
Demande complémentaire de fonds de concours auprès de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise au titre de 2006**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les travaux d'investissement suivants :

EQUIPEMENT CONCERNE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX
Groupe scolaire Boulingrin	Réfection du ravalement des façades	67 000.00
GS Longues Terres	Réfection des parties dégradées du ravalement et nettoyage des façades	27 000.00
GS Siaule	Réfection complète des clôtures du plateau EPS	40 440.00
GS Longues Terres	Réfection complète des clôtures du plateau EPS	20 410.00
GS Moissons	Réfection complète des clôtures du plateau EPS	27 800.00
GS Toupets	Réfection complète des clôtures du plateau EPS	52 300.00
MONTANT TOTAL		234 950.00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, une demande complémentaire de fonds de concours au titre du PPR 2006,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces travaux,

DECIDE de procéder par décision modificative, en cours d'exercice, aux modifications d'ajustement de crédits.

- **Consultation pour avis du projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de l'oise.**

Sur proposition de Monsieur le maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE REPORTER** l'examen de ce point à une prochaine séance du Conseil Municipal, afin de disposer de plus de temps pour examiner les implications de cette consultation sur le territoire Communal.

- **Division en volumes de la Ferme sur la parcelle AB 445 et location des bâtiments A, B, C et D de la Ferme.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la division en volumes et l'état descriptif de division de la parcelle AB 445,
- **D'APPROUVER** la location du lot de volume n°1 issu de la division en volumes à Prométhée sur la base de 49 € HT/m²/an pendant dix ans,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et juridiques afférents à cette division en volumes et cette location.

- **Appel à projets de la Région Ile de France pour la diminution de la pollution de l'air par les véhicules - Dossier de candidature**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **DE PRESENTER** un dossier de candidature, suite à l'appel à projets de la Région pour la diminution de la pollution de l'air par les véhicules,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant pour la totalité de l'opération (achat de deux véhicules et installation de la station de remplissage):

	MONTANT HT
AUTOFINANCEMENT	23 461€
SUBVENTION DE LA REGION	9 485€
SUBVENTION DE L'ADEME	5 590€
TOTAL HT	38 536€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Région,

- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ADEME une participation financière pour la réalisation de cette opération.

- **Rétrocession à la Ville des parcelles cadastrées DO 177, DO 367, des lots 20 & 25 de la parcelle DO 173.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER la rétrocession à l'euro symbolique, à la Commune de la part de la Société DOMAXIS, des parcelles suivantes :

- DO 177 d'une superficie de 6.964 m², composée du parking des commerces et de la Poste, du parking du Centre Administratif et de la Place des Marchands,
- DO 367 d'une superficie de 369 m² correspondant au passage de la Flamme,
- le lot 20 de la parcelle DO 173 correspondant au jardin de la Ludothèque,
- le lot 25 de la parcelle DO 173 correspondant au parking devant le LIDL.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes administratifs et juridiques afférents à cette rétrocession.

V – VIE ASSOCIATIVE (Rapporteur Aline BORONIEC)

- **Subvention exceptionnelle pour le Tennis Club de Vauréal**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, PAR 26 VOIX POUR, (Monsieur GRETTNER ne prenant pas part au vote, en tant que Président de l'Association), d'accorder une subvention exceptionnelle de 110 € au Tennis Club de Vauréal, qui a dû remplacer un filet déchiré à l'occasion du tournoi open du 21 janvier au 5 février 2006.

- **Association MEDISCENE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE, de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Mediscène qui, au travers de pièces de théâtre, sensibilise les spectateurs aux dangers des MST. Cette association est en lien avec une association béninoise et son action entre dans le cadre du partenariat que la Commune développe avec Kétou.

- **Subvention de fonctionnement aux associations**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCORDER des subventions de fonctionnement pour les associations suivantes, qui n'avaient pas encore remis leurs dossiers :

Associations	Rappel Subvention de Fonctionnement 2005	Subvention demandée	Proposition Subvention Fonctionnement 2006
Espace Jeux Vauréal (organisation du Festival des Jeux)	2 000,00€	2 000,00€	2 000,00€
Elan Gymnique de Vauréal	5 000,00€	5 000,00€	5 000,00€
ATMF	6 100,00€	6 100,00€	6 100,00€
Art Ensemble		8 000,00€	8 000,00€
TOTAL	13 100,00€	21 100,00€	21 100,00€

VOTE : A L'UNANIMITE, pour Espace Jeux Vauréal, Elan Gymnique et Art Ensemble.
Pour l'ATMF : **19 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM MOITROT, RIONI, MME DUFAYET),
5 ABSTENTIONS (GROUPES DE L'OPPOSITION)**

VI - AFFAIRES GENERALES (Rapporteur Aline BORONIEC)

- ***Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2007***

Le Conseil Municipal procède à partir des listes électorales au tirage au sort des jurés qui seront appelés à siéger en 2007 à la Cour d'Assises de Pontoise.

Ont été tirés au sort :

ARDISSON Aroquianadin
LEFEBVRE Marcel Henri
AL DANA Nada épouse DANA
BADIBANGA Michel Roland
BODINI Jimmy Marcel
ABOU-ZEID Caroline Marie Christine
BARANGER Sophie Mireille
GUESSOUM Samira
BARLEMONT Jérôme Jean Fabien
BENHAMOU Jacob Jacques
BERNARDET Pascal Joseph marcel
ABDUL Latif
AMARA Anissa
BAKDACHE Omayya
LEFEBVRE Denise Françoise épouse CARON
STEIN Nicolas Bernard
TUDOT Isabelle
AMBROISE Roland
PHOUNE Soy
ABARNOU Jean-Louis
ALAIN Mickaël
NICOL Patrick Claude Jacques
MOULLET Nicole Simone épouse BALLAND
BEN MOKHTAR Mohamed
BEAUSEIGNEUR Nadine épouse PHILIPPE
ANGELES Romulo
ABROUS Yahia
BENCHAA Benabdallah
BEGEOT Alexandre Erik
LEFEBVRE Colette Hélène Marie épouse DE MUYNCK

PIOGER Florence Marie Danielle
BOULANGE Marcelle Mariette épouse DELBE
ADAM Florence Geneviève Michèle, épouse BOUVEROT
TRUONG-MINH Viet
ROY Christian
CASTAING Christophe Jean
LETSCHER Rémy Jean-Jacques
MATHORE Alphonse
BETOUL Martine épouse BOSCHER

- ***Découpage électoral – Acquisition de machines à voter***

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CREER** deux nouveaux bureaux de vote, ces nouvelles ouvertures portant à 10 le nombre de bureaux de vote sur la commune, qui sont les suivants :

Bureau n° 1 Nouvel Hôtel de Ville
Bureau n° 2 Annexe Siaule
Bureau n° 3 GS Boulingrin
Bureau n° 4 GS Moissons
Bureau n° 5 GS Sablons
Bureau n° 6 GS Allée Couverte
Bureau n° 7 GS Groues
Bureau n° 8 Village
Bureau n° 9 Agora
Bureau n° 10 GS Longues Terres

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** pour l'acquisition de machines à voter.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions correspondant à l'achat de ce matériel

VII - ENFANCE (Rapporteur Lydia CHEVALIER)

- ***Frais de scolarité, frais péri et extra-scolaires***

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **FIXE** le montant des frais de scolarité, et des prestations péri et extra-scolaires comme suit :

- 3,40 € pour l'accueil du matin
- 7,60 € pour la restauration
- 5,40 € pour l'accueil du soir
- 2,80 € pour les études
- 33 € journée en centre de loisirs et 16,50 € pour la demie-journée.

- **DECIDE** que pour les 3 années scolaires à venir, une augmentation annuelle de 2 % de ces tarifs sera appliquée.

VIII - RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur Aline BORONIEC)

- ***Assurance du personnel.***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe engagé par le CIG et de souscrire pour son compte un contrat groupé couvrant tout ou partie des risques statutaires du personnel.

VOTE : 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MME HALLUIN, MR BRUNEVAL)

- ***Reclassement des agents de catégorie C.***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, DE MODIFIER le tableau des effectifs, comme suit :

	Suppression	Créations
Agent administratif	24	
Agent administratif Qualifié		24
Agent d'entretien	19,73	
Agents d'entretien Qualifié	61	
Agents des services techniques		80,73
Conducteur spécialisé 1er et 2ème niveau	5	
Agents Techniques Qualifié		2
Agent Technique		3
Agent d'animation	22	
Agent d'animation Qualifié		22

Ces dispositions sont relatives à la catégorie C.

VOTE : 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MME HALLUIN, MR BRUNEVAL)

- *Réévaluation de la situation des agents non titulaires embauchés sur le cadre d'emploi des Attachés.*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, de faire bénéficier les agents non titulaires embauchés sur des postes de catégorie A nécessitant des compétences particulières, d'une évolution de carrière, qui s'applique en terme de rémunération sur des échelons correspondant à leur ancienneté sur la commune. Le critère déterminant étant l'évaluation annuelle et une notation supérieure à 16 sur 20. Les modifications intervenant par voie d'avenant à leur contrat.

VOTE : 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MME HALLUIN, MR BRUNEVAL)

- *Modification du tableau des effectifs.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE DE MODIFIER le Tableau des Effectifs comme suit :

- création de 40 postes occasionnels d'agents d'animation ou d'animateurs pour
- 2 mois (dans le cadre de l'opération prévention été),
- création de 50 postes occasionnels d'agents ou d'adjoints d'animation pour 3 mois renouvelable 1 fois
- création de 30 postes de saisonniers d'agents ou d'adjoints d'animation pour une durée de 6 mois sur une période d'1 année (du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007),
- Création de 10 postes occasionnels d'agent des services techniques pour 3 mois renouvelable 1 fois ,
- Création de 10 postes de saisonniers d'agents des services techniques pour une durée de 6 mois sur une période d'une année (du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007),
- création de 22 postes d'agents d'entretien ou administratif pour 2 mois dans le cadre des jobs été,
- création de 10 postes en besoin occasionnel pour une durée inférieure ou égale à 3 mois
- création d'1 poste d'Agent Administratif Qualifié
- suppression d'1 poste d'Agent Administratif

VOTE : 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MME HALLUIN, MR BRUNEVAL)

IX – QUESTIONS SANS DEBAT

- *Rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité 2005*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE A L'UNANIMITE, les termes du rapport sur l'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), qui résume les actions d'accompagnement social entreprises au cours de l'année 2005.

- **Marché « Collecte et transport des ordures ménagères et encombrants »**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER**, Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la collecte des Ordures Ménagères, **DE PRENDRE ACTE** de la désignation de la Commune de Cergy comme Coordonnateur dudit groupement de commandes, et du lancement d'une procédure de marché pour la Collecte des Ordures Ménagères, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu et **D'ELIRE MONSIEUR GERARD MADRAY** comme membre **TITULAIRE** et **MONSIEUR LUCIEN BRUNEVAl** comme Membre **SUPPLEANT** de la Commission du Groupement.

- **Marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide »**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, **DE PRENDRE ACTE** de la désignation de la Commune de Vauréal comme Coordonnateur dudit Groupement de commandes, et du lancement d'une procédure de marché, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu, **D'ELIRE Monsieur GERARD MADRAY** comme membre **TITULAIRE** et **Madame MURIELLE CANIPEL** comme membre **SUPPLEANT** de la Commission du Groupement.

- **Aménagement d'une structure de jeux pour enfants au « Jardin des Ombrages »**
Approbation du projet d'investissement
Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la globalité du projet d'investissement relatif à l'aménagement d'une structure jeux sur le « Jardin des Ombrages » selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	MONTANT
Autofinancement	711.50
Subvention Conseil Général – CIVIQ -	6 403.50
TOTAL HT	7 115.00

- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre du CIVIQ auprès du Conseil Général du Val d'Oise

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet d'investissement

- **3ème avenant au CIVIQ**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE, comme prévu par le Conseil Général, au terme de la 3ème année du CIVIQ, **DE PASSER** un avenant pour la dernière année (14 février 2006 – 14 février 2007) afin de mettre le plus en adéquation possible la dotation encore disponible et les opérations susceptibles d'être réalisées, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- **Opérations « Ville, Vie, Vacances » Eté 2006 – demande de subvention de fonctionnement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** les actions suivantes :

Action	Service porteur	Coût total (€)	Subvention VVV demandée à l'Etat (€)	Action nouvelle (N) ou renouvelée (R)
Chantier Capital Loisirs et séjours des 14/17 ans	Jeunesse	20 421,00	1 700,00	R
Séjours des 11/14 ans	Jeunesse	26 129,00	6 000,00	R
TOTAL		46 550,00	7 700,00	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces actions, et à solliciter l'octroi par l'Etat de subventions.

- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2006/2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** les actions suivantes :

Action	Service porteur	Coût total (€)	Subvention demandée à l'Etat (€)	Subvention demandée à la CAF	Subvention demandée au FASILD
Dispositif d'Accompagnement à la Scolarité à destination des Collégiens de Vauréal	Jeunesse	38 354,00	4726,00	10 650,00	1 640,00

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces actions, et à solliciter l'octroi par l'Etat, la CAF et le FASILD, de subventions.

- **Convention de reprise en gestion des équipements de signalisation tricolore restant en charge des Communes par la Communauté d'Agglomération de CERGY-PONTOISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCEPTER** la reprise de la gestion de la signalisation tricolore située Mail Georges Brassens par la Communauté d'Agglomération, qui reprend en l'état les équipements, pour assurer leur maintenance, leur remplacement en cas de mise aux normes ou de vétusté et prend en charge les dépenses d'alimentation en électricité.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des Communes concernées.

- **Contrat de projet avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise**

Faisant suite au Projet Social de l'Agora validé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2005, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise propose à la Commune un agrément du centre socioculturel pour une période d'un an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE VALIDER** cet agrément par un contrat de projet liant la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales, qui reprend les axes travaillés avec la Caisse d'Allocations Familiales durant l'année 2006,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'allocations Familiales tout acte administratif se rapportant à ce contrat de projet et aux financements s'y rapportant.

- ***Avenants n° 9 et n° 10 au Contrat Enfance***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE, DE SIGNER les avenants n° 9 et 10 au Contrat Enfance, signés entre les Caisses d'Allocations Familiales et les Municipalités pour la mise en œuvre d'une politique d'Action Sociale globale et concertée, en faveur des enfants de moins de 6 ans.

- ***Reprise de la voirie et de l'éclairage de l'Association Syndicale Libre « La Belle Saison 1 » (Ilot Siaule D1)***

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE

DE REPRENDRE à l'euro symbolique :

- ✓ la voirie **rue de La Belle Saison n° 53 à 87 et 84 à 114**, cadastrées **DM 789**, d'une superficie de 1802 m², deux espaces sur le mail de l'Etincelle, cadastrés **DM 397** pour une contenance de 8 m² et **DM 398** pour une contenance de 10 m².
- ✓ réseau d'éclairage de la résidence ainsi que le transformateur dénommé SIAULE, cadastré **DM 393** d'une superficie de 15 m²

- ***Reprise de la voirie et de l'éclairage de l'Association Syndicale Libre « Le Verger de Vauréal » (Ilot Siaule C)***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

DE REPRENDRE à l'euro symbolique :

- ✓ les voirie, **rue de l'Accent Grave n° 1 à 45 et 2 à 30** et **rue de la Belle Saison n°1 à 23 et 2 à 44** cadastrées **DM 873** d'une superficie de 5051 m²,
- ✓ la parcelle **DM 177** d'une superficie de 405 m², représentant une partie du chemin de la Siaule,
- ✓ le réseau d'éclairage de la résidence ainsi que le transformateur dénommé Gomorrhe, cadastré **DM 793** d'une superficie de 19 m²,

- ***Demande de subvention au Centre national de la variété, de la chanson et du jazz (CNV)***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE SOLLICITER** des aides auprès du Centre National de la Variété, de la Chanson et du Jazz, Organisme de fonds de soutien aux artistes.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette demande.

- ***Demande de subvention auprès de la Direction des affaires culturelles d'Ile de France (DRAC)***

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, afin de mettre en place des actions musicales sous la forme de diffusion, de répétition et de formations.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10 mn.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations,**

**Le Maire de Vauréal,
Bernard MORIN**